

AGUS de la PRESSE

21, rue Montmartre - 75002 PARIS

Tel.: 298.99.07

LE MUR VIVANT

9, rue de Trévise - 9^e

N°62 1981

- 2] les étrangers doivent résider en France depuis 3 ans au moins ;
- 3] le dossier de documentation doit être présenté avant le 30 septembre 1981.

Toutes les techniques seront prises en considération, traditionnelles [peinture, gravure, sculpture etc...], vidéo, performances, film expérimental ainsi que celles qui restent à découvrir.

Ces dossiers seront examinés successivement par deux commissions de sélection différentes et successives, afin d'assurer toute garantie d'objectivité.

La Biennale de Paris se tiendra selon la coutume à l'automne 1982. Les artistes invités en seront informés avant le 31 décembre 1981. Le nombre de participants sera fixé en fonction des espaces disponibles.

Afin de faciliter le travail des commissions et la manipulation des dossiers, ceux-ci doivent dans toute la mesure du possible répondre à certaines normes. Les œuvres originales et les maquettes en 3 dimensions seront refusées. Une note technique sera adressée sur demande écrite à la Biennale de Paris, Grand Palais, Porte C, Av. Franklin D. Roosevelt, 75008 PARIS

COMMUNIQUE

Les artistes français ou étrangers résidant en France, qui désirent participer à la XII^e Biennale de Paris doivent répondre aux conditions suivantes :

- 1] tous doivent être nés après le 1^{er} janvier 1947 ;